

## ***Les ordonnances adoptées et publiées***

**Le Conseil des ministres du 22 septembre a adopté les 5 ordonnances modifiant le code du Travail, qui ont été promulguées par le Président de la République dans la foulée.**

**Ayant été publiées au Journal Officiel du 23 septembre, elles sont donc désormais d'application immédiate, hormis leurs dispositions nécessitant la parution d'un décret.**

C'est notamment le cas concernant la création d'une nouvelle forme unique de représentation des personnels en entreprise, le Conseil social et économique (CSE), pour lequel un décret doit préciser à la fois le nombre de représentants ainsi que les moyens qui leur seront alloués pour l'exercice de leur mandat.

L'UNSA a aussitôt relancé son travail d'analyse des textes publiés, afin de repérer les modifications intervenues par rapport aux projets d'origine.

Mais ces changements n'affectent pas leur philosophie générale, laissant intacts notre désaccord et nos critiques quant au déséquilibre instauré au détriment des salariés.

Dans ce nouveau contexte, l'action syndicale de l'UNSA se poursuit : il s'agit notamment de maintenir notre pression, en visant plus particulièrement le décret sur les moyens du CSE qui sera décisif sur notre capacité à continuer à défendre au mieux les salariés dans les entreprises.

### ***Pétition UNSA : "Non à des ordonnances déséquilibrées"***

**Prétendre réguler les relations de travail en les déséquilibrant au profit des chefs d'entreprise, c'est oublier l'objectif de justice que doit viser la loi.**

**Dans le domaine du travail, cela implique de compenser, par le droit, la relation de subordination entre le salarié et son employeur, de conforter la possibilité de représentation collective de salariés que leur contrat individuel de travail isole.**

- ▶ En facilitant les licenciements, allant jusqu'à imposer à la justice prud'homale une limitation des indemnités versées aux victimes de licenciements illégaux,
- ▶ En réduisant les moyens et la capacité de représentation collective des salariés en entreprise, à travers l'imposition d'une instance unique du personnel,
- ▶ En ouvrant la voie à des négociations dans l'entreprise sans organisation syndicale,

**les projets d'ordonnance déséquilibrent les relations de travail.**

Équilibrer les relations de travail, c'est une question de justice sociale autant que d'efficacité économique.

C'est pourquoi nous, soussignés, demandons au gouvernement de renoncer à ces mesures.

**Signez la pétition en ligne de l'UNSA :**

<http://www.unsa.org/Petition-Non-a-des-ordonnances-desequilibrees>

## ***Forum de l'Action publique : vers deux consultations distinctes ?***

**Le gouvernement a décidé de consulter les Français sur de nombreux sujets. Les « Etats généraux de l'alimentation » et les « Assises de la mobilité » ont déjà été lancés.**

**Les organisations syndicales de la Fonction publique sont sollicitées autour du « Forum de l'action publique », une consultation autour de la Fonction publique et des services publics qu'elle assure.**

Deux parties distinctes devraient permettre aux usagers de s'exprimer sur leurs besoins et aux agents publics de donner leur avis sur le fonctionnement de leur service.

L'UNSA Fonction Publique est particulièrement attachée à cette distinction, c'est ce qu'elle a réaffirmé le 19 septembre auprès du ministre Gérard Darmanin.

Prochaine réunion le 2 octobre.

Pour en savoir plus :

<http://www.unsa-fp.org/?Forum-de-l-Action-Publique-2-parties-distinctes>

## ***Au Conseil de la CNAF, la ministre des Solidarités et de la Santé annonce ses priorités en matière de politique familiale***

**Lors du Conseil d'administration de la CNAF du 19 septembre, Agnès Buzyn, ministre des Solidarité et de la Santé, a annoncé ses priorités pour la politique familiale et la lutte contre la pauvreté.**

**Elle a insisté sur la nécessité de porter une attention particulière à la situation des enfants les plus fragiles, notamment ceux vivant dans des familles monoparentales.**

**Elle souhaite que la convention d'objectif et de gestion qui doit être signée entre la CNAF et l'Etat pour la période 2018-2022, prévoie la création de places de crèches en lien avec les communes.**

Elle a également listé une série de thèmes à objectiver comme l'accueil d'enfants handicapés dans les crèches, le soutien à la parentalité, l'augmentation du taux de recours aux minima sociaux, la simplification de l'accès aux droits...

A cette occasion, Martine VIGNAU, secrétaire nationale UNSA, Personne qualifiée à la CNAF, a attiré l'attention de la ministre sur le dossier de la Petite Enfance, car par manque d'ambition politique ce sujet est loin d'être épuisé puisque les mesures en cours ne sont pas de nature à répondre aux besoins des familles et à permettre l'articulation vie familiale- vie professionnelle.

## ***Une étape dans l'inclusion des personnes en situation de handicap***

**Le 20 septembre, lors du comité interministériel du Handicap, le Premier Ministre a annoncé le plan du gouvernement.**

**Présenté autour de 5 axes : « Accéder à ses droits, plus facilement, être accueilli et soutenu dans son parcours, de la crèche à l'université, accéder à l'emploi et travailler comme les autres, vivre chez soi et se maintenir en bonne santé, être acteur de la Cité : s'y déplacer, accéder aux loisirs, au sport et à la culture. » Ce plan, décliné en objectifs, mérite toute l'attention.**

Pour l'UNSA, ce plan franchit une étape supplémentaire dans le parcours d'inclusion de la personne en situation de handicap. Cependant la vigilance s'impose dans la mise en œuvre des mesures afin d'affiner le droit commun plutôt que de créer des dispositifs particuliers.

L'attention devra être également portée sur les moyens mis à disposition pour réaliser les objectifs consignés dans ce plan. Cela nécessite la mobilisation de tous les acteurs (gouvernement, ministères, collectivités territoriales, entreprises, partenaires sociaux, associations) afin que les personnes en situation de handicap, citoyens à part entière, aient la possibilité de vivre dignement, quel que soit leur choix de vie.

## ***Signons la pétition : Respect des engagements pour les agents publics***

**L'UNSA Fonction Publique a décidé de lancer une pétition sur les carrières et les rémunérations des agents publics adressée au Président de la République et au Premier ministre.**

Elle s'inscrit dans le cadre de la journée d'action du 10 octobre 2017. Elle concerne tous les agents de la Fonction publique, quel que soit leur lieu de travail (Fonction publique d'Etat, Fonction publique territoriale, Fonction publique hospitalière).

<http://www.unsa-fp.org/?Petition-Salaires-et-carrieres>

## ***Nouvelle concertation sur la Santé et la sécurité au travail dans la Fonction publique***

**Le ministre de l'Action et des comptes publics a décidé d'ouvrir une nouvelle concertation SST dont la première réunion a eu lieu le 18 septembre.**

**Pour l'UNSA Fonction Publique, ce chantier est essentiel, mais le gouvernement doit au préalable faire aboutir les avancées obtenues dans l'ordonnance, négociée avec les partenaires sociaux de la Fonction publique, du 19 janvier 2017 en particulier sur les nouveaux droits obtenus.**

Cette ordonnance supprime la condition des 6 mois de congés de maladie préalables et simplifie la procédure du temps partiel thérapeutique, instaure une période de préparation de reclassement, instaure un congé pour invalidité temporaire imputable au service, et inverse la présomption d'imputabilité pour les accidents de travail.

Pour en savoir plus :

<http://www.unsa-fp.org/?Nouvelle-concertation-Sante-Securite-au-travail>

## ***Rencontre entre les organisations syndicales et la Mutualité française***

**Dans le cadre d'un nouveau rendez-vous trimestriel, l'UNSA a participé, le 20 septembre, à une rencontre entre la Mutualité française et les organisations syndicales.**

Le débat a porté sur l'accès aux soins, les restes à charge et la portabilité des droits à la complémentaire santé. L'UNSA a indiqué que la diminution des restes à charge (dentaires, optiques, mais aussi hospitaliers), voulue par le Président de la République, ne pouvait se faire par l'augmentation des cotisations mutualistes déjà importantes. Concernant la portabilité des droits, l'UNSA a souligné la nécessité de faire en sorte que les coûts demeurent accessibles, notamment pour les retraités.

## ***Voici les résultats électoraux !***

### ***L'UNSA continue son implantation dans les entreprises grandes ou plus petites.***

#### **Bâtiment :**

Lors du renouvellement de la DUP de la Caisse de gestion des Congés Intempérie du BTP du Grand-Ouest CIBTP-CGO (87 salariés – Bâtiment – Rennes-35 – Bretagne), l'UNSA a obtenu 37,7% et 2 sièges. La CFDT a obtenu 62,3% et 3 sièges. **Nouvelle implantation UNSA**

Lors du renouvellement de la DUP de la Société Solumat Ile-de-France (94 salariés – Bâtiment – Marolles-en-Hurepoix-91), l'UNSA obtient 25,6% des voix et 3 sièges. La CGT obtient 56,4% (5 sièges), et la CGC obtient 17,9%. La CFDT n'existe plus dans l'entreprise. **Nouvelle implantation UNSA**

## Commerce :

Lors des élections CE de **Bookings.com** (417 salariés – Prestataire de services – Tourcoing-59), l'UNSA arrive en tête avec 41,9% des voix et 3 sièges devant Sud (36,5% et la CGC (4%). La CFDT (9,9%) et la CGT (7,6%) ne sont plus représentatives. **Nouvelle implantation UNSA**

Lors des élections CE du Grand **Hôtel Bristol de Paris** (524 salariés – Hôtel Café Restaurant - Paris 11<sup>ème</sup>), l'UNSA gagne sa représentativité avec 18% (1 siège). La CGT obtient 33,3%, FO 29,4%, la CFDT 19,8%.

Lors des élections de la DUP de **Kuoni** (236 salariés - agence de voyage - St-Ouen-93), l'UNSA obtient 73,7% des voix et 7 sièges sur 10. La CFDT obtient 26,3% des voix. **Nouvelle implantation UNSA**

Lors des élections du CE de **Mac Donalds Ouest Parisien** (673 salariés – restauration rapide – Guyancourt-78), l'UNSA obtient 28% et 2 sièges sur 6, derrière la CFDT (31,6%) mais devant la CGT (27,2%) et FO (13,3%).

Renouvellement du CE du **Casino Palais de la Méditerranée** (84 salariés – Casinos – Nice-06), l'UNSA obtient 32,3% et 1 siège sur 4, derrière la CFTC (53,9%) mais devant la CFDT (13,8%).

Renouvellement de la DUP de l'entreprise **D3T Distribution** (96 salariés – Vente à distance – Carvin-62), l'UNSA obtient 100% des voix et des sièges dès le 1<sup>er</sup> tour. **Nouvelle implantation UNSA**

Renouvellement de la DUP de l'entreprise **UGI Distribution** (262 salariés – distribution de combustibles – Carvin-62), l'UNSA obtient 25,6% et 3 sièges. La CFDT obtient 59,3% et la CGC 12,6%. FO (2,5%) n'est plus représentative. **Nouvelle implantation UNSA**

## Enseignement sous contrat :

Lors de l'élection du CE du **groupe scolaire école-collège Ste Thérèse Champagnat** (80 salariés – Enseignement privé Non Lucratif – L'Arbresle-69), l'UNSA obtient 100% des voix dans le cadre d'une liste d'entente avec FO et 2 élus sur 3. La participation dépasse les 72%. **Nouvelle implantation UNSA**

## Fonction publique territoriale :

Lors des élections professionnelles de la **Communauté d'agglomération de Haguenau** (67 – Grand-Est), l'UNSA arrive en tête avec 48% des voix et 3 sièges sur 6 au Comité technique. L'UNSA obtient 8 sièges sur 12 aux CAP. **Nouvelle implantation UNSA**

Lors des élections de **Thonon Agglomération** (177 agents – Haute-Savoie), l'UNSA prend la première place avec 55,75% des voix, et 3 sièges sur 5 au Comité technique.

Lors des élections au sein de la **nouvelle Commune Fillière** fusion de 4 communes (102 agents – Haute-Savoie), l'UNSA arrive première avec 57,8 % des voix et 2 sièges sur 3 au Comité technique.

Lors des élections au sein de **Grand Annecy Agglomération** (102 agents – Haute-Savoie), l'UNSA arrive première avec 40% des voix, et 3 sièges sur 6 au Comité technique.

Lors des élections au sein de la **nouvelle Commune d'Annecy** (fusion de 6 communes) (3000 agents – Haute-Savoie), l'UNSA arrive première avec plus de 44% et 5 sièges sur 12 au Comité technique, mais également 9 sièges sur 16 en CAP.

## Propreté :

Lors de l'élection CE de l'entreprise **GSF Trévise** (195 salariés – Propreté – Paris-15<sup>ème</sup>), l'UNSA obtient 77% des voix et 3 sièges sur 4. La CFDT obtient 20,3%. FO (2,7%) n'est plus représentative.

Lors de l'élection CE de l'entreprise **Inter Service Organisation ISOR 31** (492 salariés – Propreté – Nanterre-92), l'UNSA obtient 20,6% des voix, la CFDT (53%), la CGC 3,2%. La CGT (8,2%), SUD (6,8%) et FO (5,9%) ne sont plus représentatives. **Nouvelle implantation UNSA**

Elections CE de la SARL **Office Méridional d'Entretien OME** (709 salariés – Propreté – Marseille-13), l'UNSA gagne sa représentativité avec 15,7%. La CGT obtient 51,2% et la CFTC 33,1%. **Nouvelle implantation UNSA**

Elections CE de **Onet Services Paris** (342 salariés – Propreté – Paris-18<sup>ème</sup>), l'UNSA gagne sa représentativité avec 13,5% des voix. La CGT obtient 57,3%, FO 15% et la CFDT 14,2%. **Nouvelle implantation UNSA**

Elections CE de **Onet Services Toulon** (217 salariés – Propreté – Toulon-83), l'UNSA arrive en tête avec 70,9% des voix devant la CFDT 29,1%. **Nouvelle implantation UNSA**

Elections CE de **Onet Services Tours** (338 salariés – Propreté – St-Avertin-37), l'UNSA arrive en tête avec 54,8% des voix, devant la CGT 45,2%. **Nouvelle implantation UNSA**

Elections CE de **Onet Services Paris** (354 salariés – Propreté – Paris-18<sup>ème</sup>), l'UNSA devient représentative avec 12,9% des voix et 1 siège. La CGT obtient 56,6% des voix, la CFDT 15,1%, FO 14,3% et la CGC 1,1%. **Nouvelle implantation UNSA**

#### **Santé privée :**

Lors du renouvellement de la DUP de l'**Association Claire Joie La Réunion** (125 salariés – Hospitalisation privée non lucratif - La-Saline-les-Bains- 974- La Réunion), l'UNSA obtient 100% des voix. La CFDT n'existe plus dans l'entreprise. **Nouvelle implantation UNSA**

#### **Services :**

Lors des élections au sein de la société **MAIF Solutions Financières** (société de prestation - 135 salariés – Niort-79 – Nouvelle Aquitaine), l'UNSA obtient 57% des voix et 4 élus sur 7 de la DUP.

Lors des élections au sein de la société **Quali'Contact** (85 salariés – Bureau d'étude technique - Clichy-92 – Ile-de-France), l'UNSA devient 1<sup>er</sup> syndicat avec 46% des voix et 2 sièges devant la CFDT (33,3%) et Sud/Solidaires (13,9%). La CGT (4,2%) n'est plus représentative.

#### **Transport ferroviaire :**

Au sein de l'entreprise **Euro Cargo Rail (1 214 salariés – Paris 9<sup>ème</sup> – sans Convention collective)**, l'UNSA obtient 19,5% des voix, et 2 sièges, derrière la CFDT (30,1% - 4 sièges) mais devant la CGT (14,7% - 1 siège), FO (13,6% - 1 siège), la CFTC (12,8% - 1 siège). La CGC n'est plus représentative et Sud/Solidaires non plus.